
TARIF ESLC / CLEC TARIFF

PARTIE E Autres services d'interconnexion

PART E Other Interconnection Services

ARTICLE 500 Généralités

ITEM 500 General

Cette partie régit la prestation des autres services que ceux qui sont décrits ailleurs dans le présent Tarif et sont liés à l'interconnexion des installations de Vidéotron et de celles des télécommunicateurs.

This Part governs the provision of services other than those described elsewhere in this Tariff that are associated with the interconnection of Vidéotron's facilities with those of Telecommunications Providers.

PARTIE E Autres services d'interconnexion
PART E Other Interconnection Services
ARTICLE 501 Frais d'annulation d'exportation
ITEM 501 Port-Out Cancellation Charge

1. Ce frais s'applique à l'annulation d'une demande en instance d'exportation d'un numéro de téléphone de Vidéotron à une ESL ou un FSSF, si le nombre de ces demandes dépasse 10 % du nombre total de demandes valides d'exportation de numéro de téléphone émises par l'ESL ou le FSSF dans un mois civil, où les demandes d'exportation valides désignent celles qui ont été acceptées et exécutées. Les annulations d'exportation attribuables à une décision ultérieure du client, tel qu'indiqué dans une autorisation plus récente valide reçue par Vidéotron, ou à d'autres facteurs hors de la volonté de Vidéotron, comme un retard causé par un rendez-vous manqué, ne seront pas comprises dans le nombre total d'annulations d'exportation attribué à l'ESL ou au FSSF.
2. Si une ESL ou un FSSF soumet une demande de service local au nom d'un client, et qu'une autre ESL ou un autre FSSF soumet une autre demande de service local comprenant une autorisation encore plus récente au nom du même client, l'annulation de la première demande de service local ne sera pas prise en compte dans le nombre total d'annulations d'exportation attribué à l'ESL ou au FSSF.
3. Une annulation de demande de transfert n'est pas prise en compte dans le nombre total d'annulations d'exportation attribué à l'ESL ou au FSSF si :
 - le client informe Vidéotron qu'il souhaite maintenir son abonnement au lieu de donner suite à un transfert approuvé à un concurrent; et
 - le transfert de numéro approuvé à un concurrent n'a pas encore été annulé par Vidéotron après un délai de sept jours suivant la date d'exécution indiquée dans la demande.
4. Frais:

1. This charge applies to the cancellation of a pending request to port a telephone number from Videotron to a LEC or WSP in excess of 10% of the total number of valid telephone number porting requests issued by the LEC or WSP in a calendar month, where valid porting requests are those that have been accepted and provisioned. Port-out cancellations that arise due to a subsequent decision from the customer, as indicated by a valid more recent authorization received by Videotron, or that are attributable to other factors under the control of Videotron, such as delays due to missed due dates, will not be included in the port-out cancellation total that is attributed to the LEC or WSP.
2. If a LEC or WSP submits a local service request on behalf of a customer, and another LEC or WSP submits another local service request with more recent authorization on behalf of the same customer, the cancellation of the first local service request will not be included in the port-out cancellation total that is attributed to the LEC or WSP.
3. A port order cancellation will not be included in the port-out cancellation total that is attributed to the LEC or WSP, if:
 - a customer informs Videotron that the customer wishes to remain with Videotron, rather than proceed with an approved number port to a competitor; and
 - the approved number port to a competitor has not already been cancelled by Videotron after a 7-day period following the due date of the request.

4. Charge:

Par Demande (\$) / Per Request (\$)
Bell CRTC 7516, Item 115(4)(f)
D

TARIF DES SERVICES D'ACCÈS / ACCESS SERVICES TARIFF

Usage ultérieur.

Reserved for future use.

D

TARIF DES SERVICES D'ACCÈS / ACCESS SERVICES TARIFF

Usage ultérieur.

Reserved for future use.

D

PARTIE E Autres services d'interconnexion
PART E Other Interconnection Services
ARTICLE 502 Frais de refus de demande de service local (DSL)
ITEM 502 Local Service Request (LSR) Rejection Charge
1. Généralités
1. General

(a) Des frais de refus de demande de service local (DSL) s'appliquent pour chaque DSL refusée faite par une ESL, un fournisseur de services sans fil ou un fournisseur de services Internet, comme indiqués ci-dessous.

(a) A Local Service Request (LSR) Rejection Charge applies for each rejected LSR which is made by a LEC, wireless service provider or Internet service provider, as indicated below.

2. Tarifs et frais
2. Rates and Charges

(a) Les frais de refus de DSL sont évalués sur une base mensuelle.

(a) LSR Rejection Charges will be assessed monthly.

(b) Les frais de refus de DSL ne s'appliquent pas lorsque le refus est dû à :

(b) The LSR Rejection Charge does not apply where the rejection is due to:

- des erreurs attribuables à Vidéotron;
- des activités de reconquête de Vidéotron; ou
- une désactivation du numéro de téléphone après la présentation de la DSL.

- errors attributable to Videotron;
- Videotron's winback activities; or
- deactivation of the telephone number subsequent to LSR submission.

(c) Des frais de refus de DSL s'appliquent à chaque DSL refusée qui est soumise par une ESL, un fournisseur de services sans fil ou un fournisseur de services Internet et qui se situe au-delà des pourcentages seuils suivants du nombre total mensuel de DSL du client.

(c) An LSR Rejection Charge applies for each rejected LSR which is made by a LEC, wireless service provider or Internet service provider and which is in excess of the following threshold percentages of the customer's total number of LSRs per month.

(1) Un seuil de taux de refus de DSL mensuel de 8% s'applique à chaque FST qui soumet plus de 500 DSL dans un mois, à moins que 75% des DSL soumises pour ce mois concernent des services d'affaires.

C (1) A monthly LSR rejection rate threshold of 8% applies to each TSP that submits more than 500 LSRs in a month unless at least 75% of the LSRs it submits in that month relate to business services. C

(2) Un seuil de taux de refus mensuel de 16% s'applique à chaque FST qui soumet 500 DSL ou moins dans un mois, et à chaque FST pour lequel au moins 75% des DSL soumises pour ce mois concernent des services d'affaires.

C (2) A monthly LSR rejection rate threshold of 16% applies to each TSP that submits 500 or fewer LSRs in a month and to each TSP where at least 75% of the LSRs it submits in that month relate to business services. C

Tarif mensuel (\$) / Monthly Rate (\$)	
Frais de refus de DSL, chaque refus / LSR Rejection Charge, each.....	70.00